



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

Bruxelles, le 29 janvier 2009

**17304/08
ADD 1**

CRS CRP 49

Addendum au COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Objet: 2255ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
tenue à Bruxelles, les 15, 17, 18 et 19 décembre 2008**

Coreper 2ème partie

La déclaration suivante a été faite par la Présidence (FR) sur le point suivant :

77. Suivi du Conseil européen des 11-12 décembre 2008

"Déclaration de la Présidence sur les élections au Parlement européen du 4 au 7 juin 2009

Il a été pris acte que les élections au Parlement européen pour la législature 2009-2014 se dérouleront du 4 au 7 juin 2009. La Présidence a invité les Etats membres à prendre en temps utile les mesures nécessaires pour que ces élections se tiennent en conformité avec les dispositions des traités en vigueur (Article 190, paragraphe 2, du Traité CE et 108, paragraphe 2, du Traité CEEA, tels que modifiés par l'article 9, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie) à la date desdites élections."